



TRANSPORTS, TOURISME

(Avis adoptés par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2006)

Préambule

Le Conseil se félicite de la promulgation d'un décret assurant la pérennité des conditions de réalisation des enquêtes au bord des routes.

TRANSPORTS

1. Avec le transfert d'une grande partie de l'actuel réseau routier national aux départements, le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une **mesure du trafic routier** sur un périmètre plus large que le futur réseau national. Il souhaite que les conditions de recueil de l'information sur un réseau structurant, intégrant le réseau transféré, soient assurées afin de couvrir les besoins d'information de l'ensemble des acteurs.
2. Le Conseil réaffirme l'importance des travaux sur la **connaissance des prix** dans le secteur des transports tant voyageurs que marchandises en vue d'une meilleure compréhension des marchés dans un contexte où les dispositifs actuels sont mal ajustés aux pratiques tarifaires des opérateurs. Il suivra avec attention les travaux sur l'indice des prix dans le transport maritime et le fret aérien.
3. Le Conseil appuie la démarche retenue d'effectuer des **monographies pour connaître la production de déchets** dans le secteur des transports, en vue de la réponse au règlement européen sur les déchets.
4. Le Conseil apprécie l'analyse des besoins d'information recensés par le rapport « **Inventaire des besoins d'information sur les transports** ». Face à l'ampleur de ceux-ci et constatant que les solutions préconisées dépassent le cadre de la statistique publique, il encourage le ministère chargé des transports à poursuivre les réflexions en son sein et avec les autres acteurs du secteur. Il demande qu'un bilan d'étape de ces réflexions et des actions retenues soit présenté pour avis à la formation Transports-tourisme du Cnis au printemps 2007.

TRANSPORTS, TOURISME

5. Le Conseil rappelle l'importance de la **connaissance des groupes** dans la compréhension des évolutions en cours dans le secteur des transports et du tourisme. Il souhaite être tenu informé des travaux engagés dans ce domaine.
6. Le Conseil souhaite que les services statistiques ministériels transport et tourisme fassent le point sur les difficultés rencontrées en matière de **respect des règlements et directives statistiques européens**.

TOURISME

7. Le Conseil encourage le renouvellement périodique de la publication de l'ouvrage « **Le tourisme en France** ».
8. Le Conseil note avec satisfaction les avancées méthodologiques réalisées pour l'**enquête sur les visiteurs de l'étranger (EVE)**. Il souhaite que les informations qui en seront tirées soient largement diffusées. Il encourage très fortement les partenaires de la Direction du tourisme et de la Banque de France à poursuivre leurs efforts et à renouveler cette enquête à l'échéance du contrat trisannuel en cours.
9. Le Conseil se réjouit de ce que l'**enquête sur la fréquentation touristique (MORGOAT)**, basée sur la méthodologie des poids partagés, ait pu être menée en Bretagne par l'Observatoire régional du tourisme. Il encourage fortement les partenaires publics à unir leurs efforts pour tirer les conclusions de cette expérimentation et faire essaimer la méthode dans les autres régions.
10. Le Conseil note l'important travail réalisé à partir de l'enquête « **Suivi de la demande touristique française** » (SDT) pour estimer la population présente dans les départements. Compte tenu de l'intérêt de cette information pour la gestion publique locale, il souhaite que la direction du tourisme puisse mettre les résultats à disposition des acteurs régionaux et des chercheurs. Par ailleurs, le Conseil réitère son souhait que l'enquête SDT puisse obtenir le label d'intérêt général et de qualité statistique.
11. Le Conseil se félicite du travail accompli par l'Insee en matière de **connaissance de l'emploi généré par le tourisme**. Il encourage l'Insee et la direction du tourisme à poursuivre leurs efforts unis pour mettre au mieux cette information à la disposition des acteurs régionaux et locaux.
12. Le Conseil encourage l'Insee et la Direction du tourisme à poursuivre les efforts engagés afin de mieux connaître les **hébergements collectifs autres que les hôtels et campings** et à en mesurer la fréquentation.
13. Le Conseil réaffirme la nécessité d'un dispositif statistique sur le tourisme coordonné et méthodologiquement cohérent entre les régions.
Il souhaite que les difficultés rencontrées en matière de financement de l'**observation touristique régionale** n'altèrent pas la qualité et la continuité de l'information touristique régionale.